



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 42006

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le problème de l'indemnisation des rapatriés. Une table ronde réunissant les principales associations représentatives de rapatriés est nécessaire pour établir un bilan de la loi du 16 juillet 1987 accordant un complément à la loi de contribution à l'indemnisation du 15 juillet 1970 modifiée en 1978. En effet, les biens perdus n'ont été indemnisés que très imparfaitement. Il souhaite savoir quelles sont les mesures envisagées afin d'indemniser correctement les rapatriés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informé que la consultation des principales associations de rapatriés visant à établir un bilan de l'exécution de la loi no 87-549 du 16 juillet 1987 se poursuit actuellement. C'est à l'issue de cette consultation qu'une réunion des associations représentatives de rapatriés sera organisée, afin d'étudier les ajustements qui pourraient être apportés à l'exécution de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Grenet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42006

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4211

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4721